

REGION DU NORD

PROVINCE DU PASSORE

COMMUNE DE KIRSI

MAIRIE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Kirsi, le 10 mars 2025

N°2025-007/RNRD/PPSR/C-KRS/M/SG

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF RECTIFICATIF

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Kirsi a l'honneur de porter à la connaissance de l'opinion publique et particulièrement, la population de son ressort territorial que dans le cadre des opérations de réinstallation définitive des exploitants du périmètre irrigué de Dourou, il est prévu l'actualisation des dossiers des Personnes Affectées par le Projet (PAP) (confère liste PAP affichées), les représentants des ménages des PAP propriétaires terriens, le recensement des exploitants non PAP (demandeurs) et l'attribution provisoire des parcelles aux exploitants éligibles du périmètre irrigué de Dourou. Ces activités se dérouleront du 17 mars au 23 mai 2025 et porteront essentiellement sur :

1. **L'opération d'actualisation de la liste des PAP et attribution provisoire des parcelles.** Elle consistera à :
 - la vérification et la confirmation des numéros de téléphone recueillis lors des opérations de recensement et de négociation individuelle auprès des PAP ;
 - la collecte des photocopies des cartes nationales d'identité et autres pièces d'identité (procuration, PV de conseil de famille) auprès des personnes affectées par le projet ;
 - la réception des dossiers des PAP non recensées avec des preuves à l'appui (copies de CNIB, de PV de promesse d'attribution de parcelles, de décharge de paiement d'indemnité, procuration, PV de conseil de famille ou tout autres document justificatif du statut de PAP);
 - l'établissement de la cartographie d'attribution provisoire des parcelles aux PAP recensées du Périmètre irrigué de Dourou ;
 - la signature des documents afférents à l'opération de réinstallation.

2. L’opération de recensement des représentants des ménages des PAP propriétaires terriens et des exploitants non PAP ou demandeurs de parcelles de type familial. Il s’agira de :

- recenser un représentant des ménages PAP proposé par chaque PAP propriétaire terrien ;
- recenser les exploitants non PAP ou demandeurs ;
- réceptionner les dossiers de candidature ;
- attribuer provisoirement des parcelles aux exploitants éligibles retenus ;
- de faire signer les documents afférents à l’opération de réinstallation.

Procédure pour faire acte de candidature

Le public Burkinabé intéressé, les PAP concernées et les représentants des ménages désignés par chaque PAP propriétaire terrien des villages concernés (confère liste des PAP) sont conviés à ladite opération selon les chronogrammes détaillés joints en annexe durant la période du 17 mars au 23 mai 2025. Ledit processus est résumé comme suit :

<p>Semaine 1 : 17 au 21 mars 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement et attribution provisoire des terres aux PAP propriétaires terriens ✓ Recensement et attribution provisoire des terres aux PAP exploitants
<p>Semaine 2 : 24 au 29 mars 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement et attribution provisoire des terres aux PAP exploitants ✓ Gestion de plaintes des PAP, ✓ Elaboration de rapports d’attribution provisoire des terres aux PAP ✓ Tenue de la première session ordinaire de la CAT pour examen et approbation du rapport d’attribution provisoire de terres aux PAP
<p>Semaine 3 : 31 mars au 04 avril 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des représentants des ménages des PAP propriétaires terriens ✓ Recensement des demandeurs non PAP
<p>Semaine 4 : 07 au 11 avril 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attribution provisoire des terres aux représentants des ménages des PAP propriétaires terriens et aux demandeurs ; ✓ Elaboration du rapport d’Attribution provisoire des terres aux représentants des ménages des PAP propriétaires terriens et des demandeurs ; ✓ Deuxième Session ordinaire de la CAT pour examen et approbation du rapport d’Attribution provisoire des terres aux représentants des ménages des PAP propriétaires terriens et aux demandeurs

Semaine 5, Semaine 6, Semaine 7 : 14 avril au 03 mai 2025	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parcellement et installation des bénéficiaires sur leur parcelles ✓ Elaboration du rapport d'installation physique des exploitants bénéficiaires sur leur parcelles
Semaine 10 : 23 mai 2025	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Troisième Session ordinaire de la CAT sur l'examen et l'approbation du rapport d'installation physique des exploitants bénéficiaires sur leur parcelles

Les annexes indiquent les chronogrammes détaillés, les critères d'éligibilités et les dossiers de candidatures à fournir.

Par ailleurs les différents comités de gestion des plaintes des cinq (05) villages (Dourou, Kalsé, Tampouy, Yalou et Sibèga), le Comité communal de gestion de plaintes de Kirsi, les Conseils Villageois de Développement (CVD), les services techniques compétents et autres personnes ressources sont invités à procéder à une large diffusion de l'information pour permettre la bonne conduite desdites opérations.

Le Président de la Délégation Spéciale, sait compter sur l'engagement de tous pour une mise en œuvre paisible et réussie des opérations séquentielles du processus de réinstallation des exploitants du périmètre irrigué de Dourou dans la Commune de Kirsi.

Large diffusion :(Matin Midi et Soir)

- Français
- Mooré.

Le Président de la Délégation Spéciale




Minini BAKOUAN
Secrétaire Administratif

ANNEXE

A. Préambule

Le Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA) est une initiative du Gouvernement du Burkina Faso pour soutenir la transformation structurelle du secteur rural. Il concrétise ainsi la vision du Gouvernement d'avoir une agriculture durable et compétitive, générant de la croissance économique et diversifiant les opportunités d'emploi, au profit de la population burkinabè. Il a pour objectif de développement « accroître la productivité du secteur agricole et l'accès au marché pour les petits producteurs et les petites et moyennes entreprises agro-alimentaires (PME) dans les chaînes de valeur ciblées dans la zone d'intervention du Projet (ZIP) ».

Il s'inscrit dans les axes stratégiques du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, notamment en son axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Les domaines prioritaires d'intervention de ce projet sont les aménagements hydro-agricoles, le soutien à la production, l'entrepreneuriat agricole et le désenclavement des grandes zones de production.

Fidèle à sa théorie de changement notamment à travers sa composante 1 qui vise à appuyer l'aménagement des terres productives en augmentant l'approvisionnement en eau d'irrigation et en garantissant la propriété foncière sur ses sites d'implémentation, le PReCA prévoit réaliser des investissements structurants à travers la réalisation/réhabilitation d'aménagement de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau et la construction/réhabilitation d'infrastructures de stockage, de commercialisation, de pistes rurales et de routes en terre. Les investissements en irrigation vont concerner entre autres l'aménagement de sept cents vingt (720) ha de périmètre irrigué de type gravitaire et d'une (01) station de pompage à Dourou dans la province du Passoré, région du Nord.

Actuellement, le processus d'aménagement est en cours et la mise en valeur du périmètre irrigué est attendu d'ici fin mai 2025.

A ce titre les groupes de bénéficiaires et cibles sont entre autres :

1. les personnes affectées par le projet (catégorie de première priorité)¹ ;
2. les membres de familles de personnes affectées ;
3. les ressortissants des villages de la commune de Kirsi (Dourou, Kalsé, Yalou, Tampouy, Sibèga, Kirsi et autres villages) ;
4. les ressortissants des villages des communes de Tougo, de Gomponsom et de Kalsaka ;
5. les demandeurs résidents dans la province du Passoré ;
6. les demandeurs résidents dans la région du Nord ;
7. les autres demandeurs de terres.

Pour chaque niveau de priorité, les groupes vulnérables (regroupant principalement les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables) feront l'objet d'une attention particulière.

¹ Les détenteurs de droit de possession comprennent les propriétaires terriens et les exploitants de ressources foncières et non-foncières

B. Conditions de candidatures pour les représentants des ménages de chaque PAP propriétaires terriens

❖ Critères d'éligibilités

Chaque PAP propriétaire terrien désigne un représentant de son ménage qui répond aux critères consensuels suivants :

- Être burkinabé et âgé d'au moins 18 ans ;
- Disposer de matériel agricole ou des moyens pour l'acquérir ;
- Être issu du ménage d'une PAP propriétaire terrien ;
- Être désigné par une PAP propriétaire terrien au titre de son ménage ;
- Expérience technique du demandeur ;
- Appartenance à un groupement ou à une association ;
- S'engager à respecter le cahier de charges spécifique
- Sexe ;
- Age ;
- Lieu de résidence.

❖ Dossier de candidature

Les représentants ménages des PAP propriétaires terriens sont invités à fournir :

- Une copie d'un document d'identité valable (CNIB ou autre) ;
- Une copie d'un document d'identité (CNIB ou autre) de la PAP propriétaire terrien ;
- un document de reconnaissance à remplir et signé par la PAP propriétaire terrien (le jour du recensement des ménages) ;

C. Conditions de candidatures pour les demandeurs non PAP des parcelles de type familial

❖ Critères d'éligibilités

Les critères d'éligibilité retenus sont les suivants :

- Être burkinabé et âgé d'au moins 18 ans
- Disposer d'actifs (main d'œuvre familiale)
- Disposer de matériel agricole ou des moyens pour l'acquérir
- S'engager à respecter le cahier de charges spécifique
- Expérience technique du demandeur ;
- Appartenance à un groupement ou à une association
- N'avoir pas déjà bénéficié d'une parcelle sur le périmètre au titre des PAP ou représentant de leur ménage ;

- Sexe ;
- Age
- Lieu de résidence

❖ Dossier de candidature

Les demandeurs non PAP des parcelles de type familial sont invités à fournir :

- Une copie d'un document d'identité valable (CNIB ou autre) ;
- Un document justifiant la disponibilité des actifs (main d'œuvre familiale) ;
- Un document justifiant la possession de matériel agricole ou des moyens pour l'acquérir ;
- Un document justifiant le niveau d'instruction du demandeur ;
- Une attestation justifiant l'expérience technique du demandeur ;
- Un document justifiant l'appartenance à un groupement ou à une association.

D. Chronogrammes

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS HYDRO-
AGRIQUES ET IRRIGATION »

PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE AGRICOLE (PReCA)



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

CHRONOGRAMME POUR L'OPERATION DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES PARCELLES POUR LA REINSTALLATION DEFINITIVE DES EXPLOITANTS DU PERIMETRE IRRIGUE DE DOUROU DANS LE CADRE PReCA

Acteurs concernés : **PAP (propriétaires terriens et exploitants)**

Période : Semaine 1 et semaine 2

Du 17 au 28 mars 2025

REGION DU NORD

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
17 mars 2025	Travaux dans le village de Yalou et Kirsi : Vérification des données des PAP Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie	PAP : propriétaires terriens de Yalou, Kirsi, Sibèga, Karabkeré et autres localités	Magasin de 250 T de Tampouy

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
18 mars 2025	Travaux dans le village de Tampouy : Vérification des données des PAP Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie	PAP : propriétaires terriens de Tampouy et Kalsé	Magasin de 250 T de Tampouy
19 mars 2025	Travaux dans le village de Dourou : Vérification des données des PAP Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie	PAP : propriétaires terriens de Dourou	Nouveau Magasin de 250 T de Dourou
20 mars 2025	Travaux dans le village de Yalou et Kirsi : Vérification des données des PAP Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie	PAP : Exploitants de Yalou, Kirsi, Sibèga, Karabkeré et autres localités	Magasin de 250 T de Tampouy
21 mars 2025	Travaux dans le village de Tampouy : Vérification des données des PAP Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie	PAP : Exploitants de Tampouy et Kalsé	Magasin de 250 T de Tampouy
24 mars 2025	Travaux dans le village de Dourou : Vérification des données des PAP	PAP : exploitants de Dourou	Nouveau Magasin de 250 T de Dourou

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
	<p>Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents</p> <p>Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie</p>		
25 mars 2025	<p>Travaux dans le village de Dourou :</p> <p>Vérification des données des PAP</p> <p>Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents</p> <p>Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie</p> <p>Réceptions des plaintes des PAP</p> <p>Traitement des plaintes</p>	<p>PAP retardataires : propriétaires terriens et exploitants de tous les villages (Dourou, Kalsé, Tampouy, Sibèga, Yalou, Kirsi, et autres localités)</p> <p>Comités de gestion de plaintes, Comité technique</p>	Magasin de 250 T de Dourou
26 mars 2025	<p>Travaux dans le village de Dourou :</p> <p>Vérification des données des PAP</p> <p>Recensement des PAP retardataires et collecte de leurs documents</p> <p>Positionnement dans le plan : tirage au sort aléatoire d'une zone prédéfinie</p> <p>Réceptions des plaintes des PAP</p> <p>Traitement des plaintes</p>	<p>PAP retardataires : propriétaires terriens et exploitants de tous les villages (Dourou, Kalsé, Tampouy, Sibèga, Yalou, Kirsi, Yalou et autres localités)</p> <p>Comités de gestion de plaintes, Comité technique</p>	Nouveau Magasin de 250 T de Dourou
27 mars 2025	Synthèse des travaux du comité technique sur l'attribution provisoire des parcelles aux PAP	Base technique à Dourou	Dourou
28 mars 2025	Première session de la CAT	Membres CAT, public intéressé	Salle de la Mairie de Kirsi

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
28 mars au 01 avril 2025	Affichage de résultats d'approbation des attributions de parcelles aux PAP	PAP et Public intéressé	Kirsi, villages concernés
A partir du 11 avril 2025	Publication des résultats définitifs pour tout le périmètre	Public intéressé	<p>Dans les canaux habituels</p> <p>Magasin de 250 tonnes de Dourou</p> <p>Mairie de Kirsi</p> <p>Site du PReCA (www.preca.bf)</p> <p>Groupe WhatsApp</p> <p>CVD de chaque des villages de Dourou, Kirsi, Yalou, Sibèga, Tampouy, Kalsé</p>



**CHRONOGRAMME POUR L'OPERATION DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE DES PARCELLES POUR LA REINSTALLATION DEFINITIVE DES EXPLOITANTS DU
PERIMETRE IRRIGUE DE DOUROU DANS LE CADRE DU PRECA**

Acteurs concernés : **Représentant des Ménages des PAP propriétaires terriens**

Période : Semaine 3 et semaine 4

Du 31 mars au 11 avril 2025

REGION DU NORD

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
31 mars 2025	Travaux dans le village de Tampouy: Recensement du représentant du ménage de chaque PAP propriétaire terrien et collecte de leurs documents	Représentant du ménage de PAP : ménage de propriétaires terriens de Yalou, Kirsi, Sibéga et autres localités (karabkéré, ...)	Magasin de 250 T de Tampouy
01 ^{er} avril 2025	Travaux dans le village de Tampouy : Recensement du représentant du ménage de chaque PAP propriétaire terrien et collecte de leurs documents	Représentant du ménage de PAP : ménage de propriétaires terriens de Tampouy et de Kalsé	Magasin de 250 T de Tampouy
02 avril 2025	Travaux dans le village de Dourou : Recensement du représentant du ménage de chaque PAP propriétaire terrien et collecte de leurs documents	Représentant du ménage de PAP : ménage de propriétaires terriens de Dourou	Nouveau Magasin de 250 T de Dourou

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
08 avril 2025	Tirage au sort pour le positionnement sur cartes	Tous les représentants des ménages PAP ayant pris des tickets	Magasin de 250 T de Dourou
11 avril 2025	Deuxième Séance ordinaire de la CAT	Membres CAT, public intéressé	Salle de la Mairie de Kirsi
A partir du 11 avril 2025	Publication des résultats définitifs	Public intéressé	<p>Dans les canaux habituels</p> <p>Magasin de 250 tonnes de Dourou</p> <p>Mairie de Kirsi</p> <p>Site du PReCA (www.preca.bf)</p> <p>Groupe WhatsApp</p> <p>CVD de chaque des villages de Dourou, Kirsi, Yalou, Sibèga, Tampouy, Kalsé</p>



**CHRONOGRAMME POUR L'OPERATION DE RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE DES PARCELLES POUR LA REINSTALLATION DEFINITIVE DES EXPLOITANTS DU
PERIMETRE IRRIGUE DE DOUROU DANS LE CADRE DU PReCA**

Acteurs concernés : **demandeurs de parcelles de type familial**

Période : **Semaine 3 et semaine 4**

Du 31 mars au 11 avril 2025

3000 premiers dossiers

REGION DU NORD

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
31 mars 2025	Recensement des demandeurs de parcelles et réception de leurs dossiers de candidature	Demandeurs de parcelles	Magasin de 250 T de Dourou
01 ^{er} avril 2025	Recensement des demandeurs de parcelles et réception de leurs dossiers de candidature	Demandeurs de parcelles	Magasin de 250 T de Dourou
02 avril 2025	Recensement des demandeurs de parcelles et réception de leurs dossiers de candidature	Demandeurs de parcelles	Magasin de 250 T de Dourou
03 avril 2025	Recensement des demandeurs de parcelles et réception de leurs dossiers de candidature	Demandeurs de parcelles	Magasin de 250 T de Dourou
04 avril 2025	Recensement des demandeurs de parcelles et réception de leurs dossiers de candidature	Demandeurs de parcelles	Magasin de 250 T de Dourou

Date	ACTIVITES	Acteurs concernés	Lieu
04 avril 2025	Publication des résultats d'éligibilité	Demandeurs de parcelles	<p>Dans les canaux habituels</p> <p>Magasin de 250 tonnes de Dourou</p> <p>Mairie de Kirsi</p> <p>Site du PReCA (www.preca.bf)</p> <p>Groupe WhatsApp</p> <p>CVD de chaque des villages de Dourou, Kirsi, Yalou, Sibèga, Tampouy, Kalsé</p>
09 avril 2025	Tirage au sort pour les candidats éligibles	Candidats éligibles retenus	Magasin de 250 tonnes de Dourou
11 avril 2025	Deuxième Session ordinaire de la CAT	Salle de la Mairie de Kirsi	Kirsi
A partir du 11 avril	Publication des résultats définitifs pour tout le périmètre	Demandeurs et Public intéressé	<p>Dans les canaux habituels</p> <p>Magasin de 250 tonnes de Dourou</p> <p>Mairie de Kirsi</p> <p>Site du PReCA (www.preca.bf)</p> <p>Groupe WhatsApp</p> <p>CVD de chaque des villages de Dourou, Kirsi, Yalou, Sibèga, Tampouy, Kalsé</p>